



22 MAI 2026

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE
Direction Générale de l'Agriculture Biologique
Unité de Gestion du Projet BioTED

PROJET BIOTED



Projet de développement d'une filière d'agritourisme bio, durable et Équitable au bénéfice des territoires tunisiens et de leur population

Projet PROGEPECT



Projet de promotion de la gestion participative et inclusive de la pêche côtière en Tunisie

CONSULTATION N°05/2026

**RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR L'ETABLISSEMENT DE L'AUDIT DES EXERCICES DU
[01/07/2024 AU 30/06/2025], [01/07/2025 AU 30/06/2026]
ET DU [01/07/2026 AU 31/01/2027]
DES ETATS FINANCIERS DES DEUX PROJETS SEPAREMENT
PROJET PROGEPECT ET PROJET BIOTED.**

TABLE DES MATIERES

A. SOUMISSION	1
B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
1. CONTEXTE	5
2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION Erreur ! Signet non défini.	
Description des programmes :	6
3. ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L’OFFRE.....	8
4. MODE DE PRESENTATION DES OFFRES.....	8
5. CRITERES DE CONFORMITE.....	9
6. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE	9
1. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES – CCAP	10
C.CAHIER DES CHARGES	10
1.1. Notification d’attribution du marché.....	11
1.2. Validité du marché	11
1.3. Objectif global de la mission :	11
1.4. Modalité de paiement	11
1.6. Missions de l’auditeur :	12
1.7. Durée de la mission :	12
1.8. Étendu et déroulement de la mission :	13
1.9. Livrables :	13
1.10. Qualifications de la firme et de l’équipe de consultants :	13
1.11. Méthode de sélection :	14
D. BORDEREAU DES PRIX.....	15
E. ANNEXES	17
Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	18
Annexe 2 : Déclaration sur l’honneur de non faillite	19
Annexe 3 : Déclaration sur l’honneur de non influence.....	20

A. SOUMISSION

SOUSSION

« Établissement de l'Audit des exercices du (01/07/2024 au 30/06/2025), (01/07/2025 au 30/06/2026) et du (01/07/2026 au 31/01/2027) des états financiers des deux projets séparément projet PROGEPECT et projet BIOTED .

Je soussigné :(Nom, Prénom et fonction)
Agissant au nom et pour le compte de :
..... (Intitulé complet de l'entreprise)
Immatriculé au Registre de commerce de : Sous le N° :
Matricule fiscale :
Faisant élection de domicile à :
Numéro de téléphone : Fax N° : E-mail :
Adhérent à la caisse nationale de sécurité sociale sous le N° :

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation relatif à l'établissement de l'Audit des exercices du 01/07/2024 au 30/06/2025, 01/07/2025 au 30/06/2026 et du 01/07/2026 au 31/01/2027 des états financiers des deux projets séparément projet PROGEPECT et projet BIOTED, notamment :

- 1) le présent modèle de soumission.
- 2) les conditions de la consultation.
- 3) le cahier des charges.
- 4) le bordereau des prix.

Je m'engage à exécuter la mission d'audit tel que décrit dans le présent cahier des charges.

1- Je me soumetts et m'engage envers la Direction Générale de l'Agriculture Biologique /projet BioTED à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges contre un montant pour l'établissement la mission d'audit de **l'exercice allant du 01/07/2024 au 30/06/2025** des états financiers des deux projets séparément projet PROGEPECT et projet BIOTED qui s'élève à :

.....
..... T.T.C. (en chiffres et en toutes lettres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :

- Montant hors T.V.A :
.....(en chiffres et en toutes lettres)
- Montant de laT.V.A :
.....(en chiffres et en toutes lettres)

2- Je me sou mets et m'engage envers la Direction Générale de l'Agriculture Biologique projet/projet BioTED à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges contre un montant pour l'établissement la mission d'audit de **l'exercice allant du 01/07/2025 au 30/06/2026** des états financiers des deux projets séparément projet PROGEPECT et projet BIOTED qui s'élève à :
..... T.T.C. (en chiffres et en toutes lettres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :
- Montant hors T.V.A : (en chiffres et en toutes lettres)
- Montant de la T.V.A : (en chiffres et en toutes lettres)

Le fournisseur se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert auprès de :
Au nom de : Sous le n° (RIB) :

3- Je me sou mets et m'engage envers la Direction Générale de l'Agriculture Biologique/projet BioTED à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges contre un montant pour l'établissement la mission d'audit de **l'exercice allant du 01/07/2026 au 31/01/2027** .. des états financiers des deux projets séparément projet PROGEPECT et projet BIOTED qui s'élève à :
..... T.T.C. (en chiffres et en toutes lettres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :
- Montant hors T.V.A : (en chiffres et en toutes lettres)
- Montant de la T.V.A : (en chiffres et en toutes lettres)

Le fournisseur se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert auprès de :
Au nom de : Sous le n° (RIB) :

Fait à : le,
Le Soumissionnaire soussigné

B- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1. CONTEXTE

Le programme DEYMIN (projet PROGEPECT & BioTED) a été proposé par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) et a bénéficié d'un financement par le gouvernement Belge suite à l'accord sur la conversion d'une partie des dettes tunisiennes vis-à-vis de la Belgique en projet de développement, conclu à Tunis, le 21 août 2019, Le budget global alloué au programme est de **2.991.328, 17 euros** libéré sur un compte spécial auprès de la Banque Centrale de Tunis (BCT)

PROGEPECT vise à soutenir la croissance et le développement durable de l'économie tunisienne, ainsi que la création d'emploi à travers une intégration accrue de l'économie tunisienne dans l'espace économique européen et mondial. Plus spécifiquement le résultat attendu du projet est que les ressources halieutiques soient gérées de manière durable et soutenable, les écosystèmes marins soient préservés et que les conditions de travail et de vie des pêcheurs artisans soient améliorées.

BioTED s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale à l'horizon 2030 qui prévoit, entre autres, le développement de bio-territoires dans les 5 étages bioclimatiques de la Tunisie et la promotion de l'agritourisme. Ce dernier sera un levier de l'économie circulaire profitable aux agriculteurs en mode biologique et aux régions rurales dans leur ensemble.

N.B : Les marchés à conclure en vertu de la présente consultation seront exonérés des droits de douane et taxes.



Description des programmes :

• **BIOTED :**

Composante 1	
Créer une nouvelle structure de gouvernance pour fédérer les acteurs de l'agritourisme	
Objectifs	1-1: réalisation des études et enquêtes : législative, sectorielles et de labélisation
	1-2: mobiliser des acteurs : ateliers régionaux, AG création de la coupole et AG ordinaire
	1-3: encadrement et accompagnement des acteurs pour la qualité des services et produits
	1-4: réalisation d'étude et création de la plateforme de la promotion et de la commercialisation du secteur
Composante 2	
Formation d'éco-conseillers ruraux / accompagnateurs de projet d'accueil à la ferme	
Objectifs	2-1: ateliers d'identification des besoins; Scénarisation andragogique des formations
	2-2: identifications des candidats bénéficiaires de la formation des éco- conseillers ruraux
	2-3: formation de la promotion P1 (50 eco-conseillers)
	2-4: formation de la promotion P2 (50 eco-conseillers)
	2-5: Ancrage dans une institution d'enseignement supérieur
	2.6 Intégration des éco-conseillers ruraux au RECI.
Composante 3	
Le développement et le soutien de projets pilotes en agritourisme dans les 5 étages bioclimatiques	
Objectifs	3-1: appel à projet pour le choix des projets pilotes, analyse & jury
	3-2: Diagnostic de projet. Mise à niveau des projets- pilotes par des études des besoins spécifiques par projet pilote (25), soutiens et contributions dans le cadre de conventions.
	3-3: suivi et coaching personnalisé des fermes pilotes (mise à niveau, activités, normalisation, promotion et commercialisation, gestion intégré...)
	3-4 : Evaluation et contrôle des activités en vue d'adopter mesures correctives et préventives
	3-5 : Encadrement d'une structure pour la labellisation des projets d'agritourisme durable et équitable et labellisation des projets
	3-6: capitalisation du cursus par l'édition d'un guide
Composante 4	
Communiquer pour donner une visibilité nationale et internationale sur les acquis et les actions développées dans le cadre du projet BioTED	
Objectifs	4-1: conception d'un plan de communication
	4-2: mise en œuvre du plan de communication



- **PROGEPECT :**

Le Projet comprend quatre principales composantes :

COMPOSANTE A <i>Préservation et gestion durable des ressources halieutiques et réhabilitation des écosystèmes marins</i>	
Objectifs	Etudier la faisabilité de gestion des zones marines sensibles par les Récifs Artificiels (RA) et identification des sites et/ou zones cibles du projet et élaborer un manuel de procédures pour le monitoring et gestion des RA's.
	Mettre en place par une approche participative et concertée de villages de récifs artificiels dans des sites pilotes.
	Mettre en place des Plans de Gestion des Pêcheries côtières (PGPC) dans les sites pilotes (AMP – Rotation de pêche – Engins de pêche sélectifs ... etc.) et renforcement des capacités des acteurs clés.
	Suivi et monitoring scientifiques des implantations de RA et du PGPC dans les sites pilotes
COMPOSANTE B <i>Amélioration des conditions de travail des groupes cibles</i>	
Objectifs	Mettre en place une stratégie et pal d'actions pour la promotion des organisations professionnels (OPs) opérant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
	Appuyer et renforcer les capacités des OPs
	Accompagner et soutenir des ONG dans les activités et manifestations environnementales, sociales et solidaires (ESS).
	Installer des équipements et/ou infrastructures en faveur des communautés cibles.
COMPOSANTE C <i>Renforcement des capacités des groupes cibles et création des Activités Génératrice de Revenu (AGR)</i>	
Objectifs	Mettre en place des programmes de formations adapté aux besoins et profils des bénéficiaires.
	Appuyer les acteurs du secteur pour une adhésion au concept de l'ESS.
	Organiser des sessions de renforcement des capacités auprès des bénéficiaires en relation directe avec le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
	Soutenir les cellules locales liées à la formation et la vulgarisation dans les zones cibles.
COMPOSANTE D <i>Appui à la gestion et au suivi de projet</i>	
Objectifs	La bonne gestion et coordination du projet par le chef de projet
	Assistance technique
	Appui administratif et financier



2. ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire devra remplir en toutes lettres et en chiffres les prix figurants dans le bordereau des prix. La somme des montants correspond au montant total de l'offre. Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant global de la mission.

Tout montant de prix non établi sera considéré comme étant englobé dans d'autres prix et par conséquent nul. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

3. MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

L'offre devra parvenir à la Direction Générale de l'Agriculture Biologique, Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, au plus tard le **15 juin 2026 à 12h00** portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR – Consultation N°05/2026 – Projet BIOTED « recrutement d'une firme pour l'audit des exercices PROGEPECT et BIOTED. »

NB : Toute offre parvenue hors délai sera rejetée. Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation sera déclarée nulle et non avenue.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de réception des offres

Cette offre devra être constituée des pièces suivantes :

Les pièces constitutives du dossier d'expression d'intérêt ne doit pas dépasser les 40 pages, il sera constitué de :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
- Le dossier de consultation	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
- Une description sommaire de la firme.	Dûment signés, visés et portant le cachet du bureau.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature du cabinet d'audit et d'expertise, le cachet de la firme et la date.
- Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)	- -----
- Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A))	- -----

Idem



- CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe et copie des diplômes et leurs pièces justificatives de l'équipe de consultants)	- CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
- La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	- Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
- La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	- La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date - <i>NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission</i>
Les documents financiers	Les obligations du participant
- L'offre financière globale en toutes lettres et en chiffre pour chaque exercice <i>N.B : Les marchés à conclure en vertu de la présente consultation seront exonérés des droits de douane et taxes</i>	- Dûment signée, visée et portant le cachet du bureau.

Les prix sont fermes, non révisables, exprimés en dinars tunisiens et valable 90 jours à compter du dernier délai de soumission.

4. CRITERES DE CONFORMITE

Les offres doivent répondre aux exigences des conditions de consultation et du cahier des charges.

5. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE

L'administration choisira le ou les soumissionnaires ayant proposé **l'offre la moins-disante (prix le plus bas) et techniquement conforme**, jugée acceptable et répondant aux critères de conformité mentionnés au cahier des charges.

Lu et accepté par le soumissionnaire



C.CAHIER DES CHARGES

1. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES – CCAP

1.1. Notification d'attribution du marché

La notification au soumissionnaire sélectionné sera faite par écrit via courrier électronique ou via fax ou courrier recommandé.

1.2. Validité du marché

Le présent marché prendra effet à partir de la date de la signature du contrat.

1.3. Objectif global de la mission :

L'objectif global de la mission d'audit financier et comptable est de permettre de donner une impression réelle et professionnelle externe sur la situation financière des projets et s'assurer de l'utilisation adéquate des fonds mis à la disposition du projet en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

De plus, il s'agit de mettre particulièrement l'accent sur les points suivants :

- L'état des ressources et des dépenses des projets ;
- La situation nette issue du financement des deux projets ;
- Les ressources mises à la disposition des projets et leurs utilisations aux fins des activités pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement des deux projets ;
- La conformité entre l'exécution financière des deux projets et les recommandations de l'accord de financement ;
- Les états financiers préparés et élaborés de manière à rendre compte des transactions financières des deux projets.

1.4. Modalité de paiement

Le paiement du montant total du marché se fera en dinar tunisiens comme suit :

- 30% du montant global du marché après remise et validation du rapport d'audit relatif au premier exercice (1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025) ;
- 30% du montant global du marché après remise et validation du rapport d'audit relatif au deuxième exercice (du 1^{er} juillet 2025 au 30 Juin 2026).
- 40% du montant global du marché après remise et validation du rapport d'audit relatif au premier exercice (1^{er} juillet 2026 au 31 janvier 2027) ;

Le mandatement des sommes dues interviendra dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement et le PV de validation des rapports.

1.5. Description des principales tâches :

La firme qui sera sélectionnée est invitée à présenter un rapport d'audit financier et comptable contenant les éléments suivants :

- Évaluation des réalisations financières par rapport aux objectifs financiers des deux projets ;
- Évaluation des états financiers reflétant les transactions financières des deux projets ;
- Évaluation du système financier et comptable interne aux deux projets ;
- Établissement d'un état global des ressources (par composante, etc.) des deux projets ;
- Élaboration des notes sur les états financiers avec analyse détaillée de la situation des comptes du projet PROGEPECT et du projet BIOTED.

1.6. Missions de l'auditeur :

Les missions principales de la firme porteront sur les éléments suivants :

- a) Toutes les ressources de la Banque Centrale ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marchés régissant du Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics ;
- c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives aux deux Projets (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- d) Le Compte bancaire est géré eu égard aux dispositions des accords de financement. Il devra à ce titre vérifier notamment les mouvements sur le compte bancaire et s'assurer que les transactions concernant uniquement les opérations relatives aux financements des dépenses pour chaque projet notamment que l'affectation des ressources aux activités, catégories de dépenses et composantes est respectée et toute dérogation est justifiée ;
- e) Les contrôles sur la passation des marchés porteront entre autres sur les documents de passation et d'exécution des contrats / marchés :
 - Existence de plans de passation des marchés approuvés et les preuves y afférentes ;
 - Les rapports de manifestation d'intérêt, les termes de référence, les lettres d'invitation pour les consultants individuels, les demandes de propositions, et les dossiers d'appel d'offres, les offres des soumissionnaires, les rapports de comparaison/ d'évaluation des offres, les projets des contrats et marchés signés ;
 - L'approbation par les personnes autorisées aux différentes étapes du processus de passation des marchés ;
 - Le respect des méthodes de passations approuvées dans le plan de passation de marché et les méthodes utilisées pour les contrats signés ;
 - Les rapports déposés par les consultants, les attestations des services faits, les PV de réception des fournitures/ travaux ;
- f) La performance financière globale du projet est satisfaisante notamment en comparant la réalisation des activités du programme par rapport aux indicateurs de performances tels que décrits dans les documents du projet et relever toutes les insuffisances et retards ainsi que leurs raisons ;
- g) Les actifs immobilisés des deux projets sont réels et correctement évalués et le droit de propriété des deux Projets ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- h) Vérifier les mouvements sur le compte bancaire et s'assurer que les transactions concernant uniquement les opérations relatives aux financements des dépenses des deux projets ;
- i) Toutes les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées, en matière d'impôt et taxes et droits de douanes applicables au projet, de traitement fiscal applicable aux rémunérations versées au personnel contractuel et aux consultants des deux projets.

1.7. Durée de la mission :

Globalement, cette mission s'étalera sur trente (30) jours calendaires hors les délais d'approbation des rapports pour chaque année comptable et pour les deux projets. Elle démarrera au plus tard dix (10) jours après la signature du contrat (après notification par ordre de service de commencement des prestations).

1.8. Étendu et déroulement de la mission :

La firme qui sera chargée de l'audit, se limitera au compte dédié au projet PROGEPECT et projet BIOTED,

La mission d'audit des états financiers couvrira les exercices (du 01/07/2024 au 30/06/2025, 01/07/2025 au 30/06/2026 et du 01/07/2026 au 31/01/2027)

La mission débutera par une réunion préparatoire avec les chefs des deux projets et les membres de la commission ad-hoc de suivi désignée pour valider les rapports.

1.9. Livrables :

La firme remettra aux Unités des deux Projets :

- a) Deux rapports préliminaires des deux projets séparément : seront remis en format numérique dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de démarrage des prestations. Ces rapports seront soumis pour validation à la commission ad-hoc. Les rapports révisés doivent être remis à l'unité du projet dans un délai de quinze (15) jours.
- b) Deux rapports finaux pour chaque année : seront remis en format numérique et en 5 exemplaires pour chaque projet sur papier dans un délai de sept (7) jours à partir de la date de notification des commentaires de la commission ad-hoc
- c) En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura pour chaque projet :
 - Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
 - Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
 - Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- d) Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution des deux projets ;
- e) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- f) Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

1.10. Qualifications de la firme et de l'équipe de consultants :

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience d'au moins de 5 missions similaires durant les dix (10) dernières années.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- a) Un Chef de mission, Expert-comptable Diplômé (titulaire du diplôme d'expertise comptable) justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets de développement. Il doit exécuter au moins cinq (5) missions similaires.
- b) Un Auditeur Senior ayant un diplôme Bac+4 au moins en audit, gestion, finance ou comptabilité, et justifiant d'une expérience de cinq (5) ans au moins d'audit financier et comptable des projets de développement. Il doit exécuter au moins trois (3) missions similaires ;

1.11. Méthode de sélection :

Critère n°	Détail du critère	Notes maximales
C1	Expérience de la firme : Avoir exécuté 5 missions similaires durant les 10 dernières années.	50 points : <ul style="list-style-type: none"> ♦ 45 points pour 2 missions. ♦ 1 point en plus par chaque mission en plus sans dépasser 50 points. ♦ 25 points pour 1 mission. ♦ 0 point pour aucune mission.
C2	L'équipe des experts :	50 points :
C2.1	Expert 1 : Chef de mission : Expert-comptable Diplômé. <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme : Diplômé en expertise comptable. - Expérience professionnelle : 10 ans moins d'expérience dans l'audit financier. - Missions similaires : au moins 5 missions similaires d'audit externe des états financiers de projets. 	30 points : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Diplôme (sur 7 points) : <ul style="list-style-type: none"> - 7 points pour diplôme en expertise comptable. - 0 point pour non diplômé en expertise comptable. ♦ Expérience professionnelle (sur 12 points) : <ul style="list-style-type: none"> - 10 points pour 10 ans en audit financier. - 1 point en plus par chaque 2 ans en plus sans dépasser 12 points. - 1 point en moins par chaque 2 ans en moins. ♦ Missions similaires (sur 11 points) : <ul style="list-style-type: none"> - 10 points pour 5 missions d'audit financier externe. - 11 point pour 6 missions d'audit et plus. - 1 point en moins par chaque mission d'audit financier externe.
C2.2	Expert 2 : Auditeur Senior. <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme : Bac⁺⁴ au moins en audit, gestion, finance ou comptabilité. - Expérience professionnelle : 5 ans au moins d'audit financier et comptable des projets de développement. - Expérience spécifique : 3 missions similaires au moins d'audit financier et comptable d'états financiers annuels de projets. 	20 points : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Diplôme (sur 6 points) : <ul style="list-style-type: none"> - 6 points pour Bac⁺⁴. - 0 point pour moins que Bac⁺⁴. ♦ Expérience professionnelle (sur 10 points) : <ul style="list-style-type: none"> - 7 points pour 5 ans dans l'audit financier et comptable. - 1 point en plus par chaque 2 ans en plus sans dépasser 10 points. - 1 point en moins par chaque 2 ans en moins. ♦ Expérience spécifique (sur 4 points). <ul style="list-style-type: none"> - 4 points pour 3 missions et plus. - 0 point pour moins que 3 missions.
Total :		100 points



D. BORDEREAU DES PRIX

D. Bordereau des Prix

Pos	Désignation	Qté	Prix Total HTVA
01	Honoraires au titre des travaux d'audit pour l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025 des deux projet « PROGEPECT » et « BIOTED » séparément	FORFAIT	
02	Honoraires au titre des travaux d'audit pour l'exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026 des deux projet « PROGEPECT » et « BIOTED » séparément	FORFAIT	
03	Honoraires au titre des travaux d'audit pour l'exercice du 01/07/2026 au 31/01/2027 des deux projet « PROGEPECT » et « BIOTED » séparément	FORFAIT	
Montant Total HTVA			
Montant de la TVA			
Montant Total Toutes Taxes Comprises			

Arrêtée la présente offre relative aux travaux d'audit des deux exercices à la somme de

 (Montant en dinar H.TVA en toutes lettres)
 et
 (Montant en dinar T.T.C en toutes lettres).

NB : Tous les frais prévisibles en relation avec la présente consultation sont supposés être inclus dans les prix figurants dans ce cadre des prix.

Lu et accepté par le soumissionnaire

E. ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Objet : recrutement d'une firme pour l'établissement de l'Audit des exercices du 01/07/2024 au 30/06/2025, 01/07/2025 au 30/06/2026 et du 01/07/2026 au 31/01/2027 des états financiers des deux projets séparément projet PROGEPECT et projet BIOTED.

Dénomination (en toutes lettres)
(Personne physique ou morale)
Nature juridique
Nationalité.....
Activité.....
N° d'inscription au registre de commerce
N° du code fiscal
N° d'affiliation à la CNSS
Adresse (complète)
..... Code postal
N° du téléphone
N° du Fax
Email
Personne habilitée à signer l'offre
..... Agissant en qualité de
.....

Fait à Le
Signature et cachet

Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non faillite

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON FAILLITE**

Je soussigné

.....

Agissant en tant que :

.....

Du cabinet :

.....

Déclare sur l'honneur que ma société n'est ni en état de faillite ni en état de règlement à l'amiable ou judiciaire.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature légalisée, date et cachet)

Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON INFLUENCE**

Je soussigné, Nom et prénom

agissant en qualité de

confirme n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents ou tout autre acte, en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

..... le

Le soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature légalisée, date et cachet)